



## Besoin d'aide économique concernant un licenciement

-----  
Par Renaudh

Bonjour et merci d'avance pour le temps que vous m'accordez, j'ai actuellement un problème et je ne sais pas vers qui me tourner pour trouver de l'aide

J'étais apprenti depuis 2 ans et demi dans un garage qui a subi une liquidation judiciaire mi-décembre, on a alors eu rendez chez un mandataire judiciaire pour le licenciement fin décembre

A ce rendez vous le mandataire m'a expliqué qu'il allait me versé les salaires manquants, donc le salaire de novembre et le demi salaire de décembre, en plus de cela il m'a expliqué qu'il allait me versé la totalité de mon salaire tout les mois jusqu'à la fin de mon contrat initial

Cependant je me retrouve aujourd'hui sans aucun versement depuis ce rendez vous et me retrouve dans une situation financière désastreuse

Avec mon ancien collègue on appelle le mandataire toute les semaines mais il nous fait tourner en rond,

Existe t'il un délai pour le versement des salaires manquants ? Et du reste ? Existe t'il une solution ou un recours pour régler ce problème ?

-----  
Par ESP

Bienvenue

Le salarié reçoit le versement des autres créances salariales dans des délais qui varient en fonction de la nature de la créance. Le délai maximum de versement pour les créances est de l'ordre de trois mois. Dès réception des sommes reçues du Fonds de garantie, le représentant des créanciers les reverse immédiatement aux salariés concernés.